

Annexe 5 Etapes de réalisation de travaux par le Concessionnaire.

Dans le cas où une obligation de construire du génie civil se présenterait, le Concessionnaire réalisera des plans de réalisation de cette collecte optique

Ces plans feront apparaître :

- Nom du gestionnaire
- Mode de pose et distance
- Nombre de fourreaux et diamètres
- Le type et le nom ou le numéro des chambres
- Distances entre chambres

Ce plan permettra de déterminer une estimation de la quantité de travaux à réaliser.

Réalisation des Avant-Projet Sommaire (APS)

Le Concessionnaire réalisera un APS précédé d'une étude terrain afin de déterminer le meilleur tracé possible en tranchée souterraine de préférence. L'utilisation de l'aérien peut être envisagée.

Les différents modes de pose seront définis au cours de cette étude terrain pour être présentés aux gestionnaires de voirie.

Le plan fera apparaître en fonction des tracés retenus fera apparaître les informations suivantes :

- Domanialité
- Mode de pose et distance
- Nombre de fourreaux et diamètres
- Type de poteau
- Le type et le nom ou le numéro des chambres
- Distances entre chambres

Une fois l'Avant-Projet Sommaire (APS) de l'ouvrage terminé, celui-ci sera présenté au Concédant.

Ce plan APS servira à établir d'une part un premier quantitatif des travaux ainsi qu'un budget estimatif de l'opération et d'autre part sera envoyé aux gestionnaires de voirie accompagné des demandes de permission de voirie.

Ce plan APS sera fourni aussi aux topographes chargés d'établir les fonds de plan détaillés à une échelle de 1/200ème ou de 1/500ème qui servira de base à l'élaboration du plan d'exécution (APD).

Réalisation des Plans d'Exécution (APD)

➤ **Les Fonds de plans**

Les fonds de plan seront réalisés sous format AutoCAD® version 2000, géopositionné en Lambert 93. L'ensemble des éléments suivants figureront sur les fonds de plan :

➤ **Limites et bâti**

Les éléments à prendre en compte sont :

- les bordures de trottoir
- les affleurements de réseaux visibles (AEP, EDF, GDF, FT, EU, EP)
- les feux de signalisation
- le mobilier urbain
- les limites du bâtiment
- les limites de parking
- les îlots de voirie

➤ **Toponymie**

La toponymie fait référence aux désignations cadastrales, communales et départementales. Les éléments à décrire sont les suivants :

- les limites administratives
- les noms des rivières, ruisseaux
- les noms et numéros des autoroutes, routes nationales, routes départementales, voies communales, chemins ruraux
- les numéros de voirie des bâtiments en zones périurbaine et urbaine les caractéristiques des lignes électriques : emplacement des pylônes, transformateurs, indication basse, moyenne ou haute tension.

➤ **Le Plan d'Exécution (APD génie civil)**

L'ouvrage à construire en X, Y et Z.

Le plan projet fera apparaître les éléments suivants :

- Le type de tranchée à mettre en œuvre et sa distance
- Le mode de pose
- Le nombre de fourreaux et les diamètres
- Le type et le numéro des chambres conformément à la charte graphique
- Les distances entre chambres
- Les types de poteaux
- Les distances entre poteaux
- Le nom du gestionnaire
- La commune
- Le renvoi éventuel à un plan de détail

Ces plans seront transmis au Concédant avant réalisation des travaux.

Les Plans de Récolement

Au terme des travaux, le Concessionnaire réalisera l'ensemble des plans de récolement du génie civil et des chambres nouvellement créées. Ces plans seront géo-référencés, réalisés au format AUTOCAD 2010 et intégrables au SIG du Délégué.

Le câblage Optique

Le câblage optique sera installé principalement en réseau France Telecom. Pour les parties de réseau construites à neuf, la pose du câble débutera dès que l'ensemble du génie civil aura été testé positivement par le Concessionnaire.

Les phases travaux optiques sont organisées comme suit :

- Pose des câbles optiques par portage
- Raccordement des câbles à fibres optiques
- Mesure des liaisons optiques

Au terme des travaux, le Concessionnaire réalisera le récolement du schéma de câblage optique appelé le synoptique.

Le synoptique projet sera modifié pour y intégrer les longueurs de câbles exactes qui auront été installées, le positionnement des réserves de câble en chambre et leurs longueurs.

Cette opération sera réalisée à partir du relevé qui aura été réalisé dans toutes les chambres.

Le synoptique récolé (après travaux) fera apparaître la position des épissures, les chambres et leurs types, les longueurs de génie civil entre chambre.